

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Travaux de raccordement du Chef-Lieu de la commune d'Attignat-Oncin au réseau d'assainissement collectif de la CCLA – Demande de financements

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le dix-sept novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROS (Pouvoir D. WROBEL). MANSOZ (Pouvoir M-L. MARCHAIS). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). VANBERVLIET (Pouvoir A. BOIS). VEUILLET (Pouvoir D. ROSSI).

Le Président :

Rappelle à l'assemblée le projet de raccordement du Chef-Lieu de la commune d'Attignat-Oncin au réseau d'assainissement collectif de la CCLA et la délibération n°2021_1_12_11 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;

Explique que les études d'avant-projet ont fait l'objet d'une première restitution intégrant :

- Les différentes propositions de tracé des réseaux d'assainissement,
- Les points d'implantation envisageables de l'unité de traitement,
- Les différentes filières de traitement envisagées sur la base d'un traitement par disques biologiques ;

Précise qu'un travail complémentaire a été engagé en lien avec la commune pour :

- Optimiser le tracé des réseaux dans l'objectif de réduire les passages sous voirie et limiter le nombre de branchements nécessitant un poste de refoulement,
- Arbitrer sur les limites de desserte ;

Présente le coût et le financement du projet :

- Coût estimé de l'opération 1 800 000 € HT,
- Montant prévisionnel de l'aide de l'Agence de l'eau : 700 000 € ;

Explique que compte-tenu des montants de l'opération, il est nécessaire de solliciter un co-financement auprès du Département et de l'Etat ;

Propose dans ce cadre de :

- Répondre à l'appel à projet du Département qui doit paraître en début d'année 2023
- Constituer un dossier de demande de financement au titre de la DETR – DSIL 2023, catégorie 1 « Transition énergétique » - C « Autres projets de transition écologique – Sous-catégorie 1.9 « Eau potable et assainissement » ;

Invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver le dépôt d'un dossier auprès des services de l'Etat afin de solliciter une aide à hauteur de 200 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le dépôt d'un dossier auprès des services de l'Etat afin de solliciter une aide à hauteur de 200 000 € au titre de la DETR – DSIL 2023,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces et à entreprendre toutes démarches se rapportant à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, Le Président

